



PROJET ANNUEL 2023/2024

ACCUEIL DE LOISIRS MARCEL PAGNOL

46 boulevard de la Corse Résistante
83 500 LA SEYNE-SUR-MER



Introduction

1. L'œuvre organisatrice
2. La commune
3. La structure
 - 3.1. Fonctionnement
 - 3.2. Constat
 - 3.3. Objectifs
 - 3.4. Journée type
 - 3.5. Sorties
4. Les transports
5. Restauration
6. Santé
7. Enfants porteurs d'un handicap
8. Relations humaines
 - 8.1. Équipe pédagogique
 - 8.2. Rôle et fonction du directeur
 - 8.3. Rôle et fonction de l'adjoint pédagogique
 - 8.4. Rôle et fonction de l'assistant sanitaire
 - 8.5. Rôle et fonction de l'animateur
 - 8.6. Intervenants extérieurs
 - 8.7. Règles de vie
9. Réglementation
10. Évaluations



Introduction

Ce projet est destiné à l'accueil de loisirs Pagnol, pour l'année 2023/2024. Il est ouvert du 6 septembre 2023 au 03 juillet 2024. Il se situe au 46 boulevard de la Corse Résistante, 83500 La Seyne sur Mer.

L'accueil de loisirs a la particularité d'accueillir différentes tranches d'âge selon les périodes. En effet, les mercredis nous accueillons des enfants âgés de 6 à 12 ans et lors des vacances scolaires ce sont des enfants âgés de 10 à 14 ans.

L'accueil de loisirs, comme tous les accueils collectifs de mineurs, est déclaré et régie par la Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES). De plus c'est la Caisses des Écoles de la Seyne-sur-Mer qui organise l'accueil de loisirs.

Ce document précise les modalités de fonctionnement de l'accueil de loisirs.

1. L'œuvre organisatrice

Caisse des Écoles de la Ville de La Seyne sur Mer
Mairie Sociale
1 rue Ernest Renan
83500
La Seyne/Mer

L'organisateur entend par « éducatif » la volonté d'orienter les influences reçues par les enfants dans les différents temps d'accueil. Cette orientation est le fruit concerté des adultes qui les entourent.

Les actions inscrites dans les différents projets doivent répondre aux besoins et attentes des enfants et s'attacheront à développer, selon le principe général de la laïcité, les objectifs généraux suivants :

- Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif visant à l'enrichir
- Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projet(s) personnel(s).
- Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances
- Favoriser l'acquisition de savoirs technique et l'accès à la culture et la connaissances
- Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnelles, de solidarités, de mixité et de vivre ensemble
- Favoriser l'accès et l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé
- Développer les actions familles pour un meilleur service auprès des enfants

2. La commune

La Seyne sur Mer est une ville de plus de 64 000 habitants.

Elle se situe au cœur de l'aire urbaine de Toulon estimée à 564 823 habitants, la 10ème aire urbaine de France. Donnant sur l'ouest de la rade de Toulon et sur la Méditerranée, la commune est une station balnéaire avec son quartier des Sablettes. Elle possède un port de plaisance et un port de pêche.

La ville compte 30 écoles (maternelle + élémentaire).

Les enfants accueillis sur l'ACM Pagnol sont des enfants qui viennent des deux secteurs de La Seyne sur Mer (nord/sud), mais également des enfants venant des communes voisines. Il y a donc une grande mixité sociale car différentes nationalités sont représentées. Cela favorise l'échange culturel et nous permet d'intégrer et d'apprécier les différences de chacun.



3. La structure

3.1. Fonctionnement

L'accueil de loisirs Pagnol est ouvert tous les mercredis et toutes les périodes de vacances scolaires, de 7h30 à 18h. Il accueille des enfants de 6 à 12 ans les mercredis et des enfants de 10 à 14 ans pendant les vacances scolaires.

Il se situe à proximité des Sablettes et de la corniche de Tamaris, au sein de l'école élémentaire Marcel Pagnol (46 boulevard de la Corse résistante 83500 La Seyne-sur-mer).

La mission de l'accueil de loisirs n'est pas de faire de la garderie mais de proposer des activités ludiques qui permettront aux enfants de les faire évoluer, de les amener vers l'autonomie, la socialisation, la citoyenneté, sans oublier de prendre en compte leurs besoins. Il faut que les enfants puissent s'épanouir psychologiquement, physiquement et affectivement. Une autre mission de l'accueil de loisirs est de faire respecter les principes de la République et de laïcité.

L'accueil de loisirs se compose de 1 salle d'activité, 1 salle de jeu, 1 salle polyvalente, des sanitaires enfants, 1 réfectoire, 1 local de ménage, 1 salle de stockage de matériel, 1 préau, 1 cour, 1 city stade et 1 bureau.

En fonction des thématiques choisies, des objectifs sont mis en place. En effet la Caisse des Écoles rédige un projet éducatif avec les objectifs éducatifs qu'elle souhaite que ses équipes mettent en place et développe sur leurs structures.

Ensuite les équipes de direction de chaque structure choisissent un ou plusieurs objectifs éducatifs et décident de les développer à travers un projet et des objectifs pédagogiques. Ce projet pédagogique sera tout au long de l'année un référentiel dans le choix des activités pour l'équipe d'animation.

En effet, l'accueil de loisirs ne se contente pas de proposer des activités pour faire des activités, mais propose des activités où les enfants peuvent apprendre, se construire et évoluer tout au long de l'année.

Ces différences de tranche d'âge sont dues à plusieurs facteurs :

- le mercredi les collégiens ont souvent des cours le matin et sport l'après midi, donc ne viennent pas sur la structure
- lors de l'ouverture de la structure en juillet 2019, la Caisse des Écoles à fait le choix d'ouvrir uniquement aux enfants âgés de 10 à 13 ans, afin de créer une passerelle entre l'accueil de loisirs et les espaces jeunes. Cette passerelle a pour but de faciliter la transition des enfants entre les différents fonctionnement de ces deux types d'accueil
- au vu du grand nombre d'enfants en liste d'attente sur les autres accueils de loisirs (6/12 ans) les mercredis et au vu du peu de collégiens inscrits les mercredis, il est apparu judicieux et nécessaire d'ouvrir aux plus jeunes les mercredis afin de soulager les autres centres et d'aider les familles à obtenir une place et donc un moyen de garde pour leur enfant

L'accueil de loisirs a donc fait le choix de garder le fonctionnement passerelle uniquement lors des vacances scolaires et d'ouvrir à tous les mercredis.

Les mercredis

L'accueil de loisirs accueil des enfants âgés de 6 à 12 ans de 7h30 à 18h.

Des activités et des sorties sont proposées tout au long de la journée et de l'année, adaptées à l'âge des enfants et selon les thématiques par période.

Voici les thématiques choisies par l'équipe d'animation:

PÉRIODES	THEMATIQUES
Septembre / Octobre	Sports Insolites
Novembre / Décembre	Fêtes de fin d'année dans tous les « États »
Janvier / Février	Jeux télévisés à notre façon
Mars / Avril	Les Sherlock en herbe
Mai / Juin / Juillet	L'été dans tous ses états

Durant ces périodes, il est possible que des prestataires interviennent au sein de la structure ou que l'ensemble de la structure se déplace vers un prestataire extérieur.

Pour clôturer l'année, l'équipe d'animation souhaiterait mettre en place un évènement avec les familles, afin de faire une exposition de tout ce que les enfants ont réalisés au cours de l'année ; suivis d'une petite collation festive afin de fêter l'année qui s'est écoulée.

Les vacances scolaires

L'accueil de loisirs accueil des enfants âgés de 10 à 14 ans de 7h30 à 18h.

Des activités et des sorties sont proposées tout au long des vacances, adaptées à l'âge des enfants et selon la thématique choisie.

Cette thématique est choisie la semaine précédant la période des vacances avec l'ensemble de l'équipe d'animation.

Pour lancer les thématiques, l'équipe d'animation peut mettre en place des vidéos humoristiques et explicatives de la thématique choisie sur la période.

Durant ces périodes, il est possible que des prestataires interviennent au sein de la structure ou que l'ensemble de la structure se déplace vers un prestataire extérieur.

De plus, il est possible que suite à des projets écrits par l'équipe de direction de l'accueil de loisirs et validés par le comité de direction de la Caisse des Écoles, l'ensemble de la structure (enfants + équipe d'animation) parte en séjour avec nuitées.

Lors de ces séjours, des activités éducatives sont proposées en parallèle des activités de loisirs et de consommation.

Les Séjours

Depuis quelques années, l'ACM Pagnol propose des séjours avec hébergement pendant chaque vacances.

La mise en place de ce projet est une réussite de part son point de vue quantitatif mais surtout qualitatif.

L'organisation des séjours se fait en équipe et en fonction du public accueilli sur le centre.

Le choix du lieu, la préparation du séjour (hébergement, transport, alimentation, activités, etc.), la communication aux familles s'organise bien en amont des dates des séjours.

Les séjours sont d'une importance essentielle dans notre travail.

La relation avec les jeunes avec qui l'équipe d'animation est 24h/24, la gestion du séjour avec les jeunes (courses, repas, etc.), les différents temps d'animations et surtout le groupe qui se crée sur le temps du séjour sont autant de points qui favorisent la mise en place de séjours.

Programmation séjour 2024 en cours.

3.2. Constat

Les mercredis

Au vu du contexte actuel, les enfants ont besoins de découvrir de nouvelles choses, ils sont dans l'age de la découverte et de la curiosité. Une thématique par an est assez vaste et les enfants ne se souviennent pas souvent de celle-ci.

C'est pour cela que nous avons choisi d'effectuer plusieurs thématiques afin de maintenir une dynamique ludique d'apprentissage.

Les vacances

A chaque période de vacances scolaires nous choisissons une thématique différente. En effet, comme lors de ces périodes nous accueillons essentiellement des collégiens, nous faisons en sorte de choisir des thématiques adaptées à leur âge.

Les thématiques sont choisies avec l'ensemble de l'équipe pédagogique lors d'une réunion se faisant une à deux semaines avant le séjour.

Les séjours

Fort de l'expérience des dernières années, l'équipe se sent pleinement investit dans l'organisation des séjours avec hébergement.

Le thème et les lieux des séjours se choisissent en fonction des périodes de vacances.

3.3. Objectifs

A travers ce projet, l'équipe d'animation souhaite développer plusieurs objectifs pédagogiques et opérationnels qui varient en fonction de l'âge des enfants et de la période :

Les mercredis

Objectifs de septembre à octobre : Sports Insolites

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Favoriser la socialisation	L'enfant sera capable de s'intégrer au groupe
	L'enfant sera capable d'échanger avec des enfants qu'il ne connaît pas
Rendre l'enfant acteur du projet	L'enfant sera capable de s'intéresser au projet et d'être force de proposition
Développer l'autonomie de l'enfant	L'enfant sera capable de prendre des initiatives
	L'enfant sera capable d'aider les animateurs à préparer le matériel de l'activité
Favoriser la découverte de sports inconnus	L'enfant sera capable de découvrir au moins un nouveau sport
	L'enfant sera capable de s'ouvrir sur le monde

Objectifs de novembre à décembre : Fêtes de fin d'année dans tous les « États »

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Rendre l'enfant acteur du projet	L'enfant sera capable de s'intéresser au projet
	L'enfant sera capable d'être force de proposition et acteur du projet
Développer l'autonomie de l'enfant	L'enfant sera capable de prendre des initiatives
	L'enfant sera capable de choisir au moins une activité à la carte
Permettre aux enfants de découvrir les fêtes de fin d'année à travers le monde	L'enfant sera capable de s'intéresser à différentes cultures
	L'enfant sera capable d'être créatif

Objectifs de janvier à février : Jeux télévisés à notre façon

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Développer des activités ludiques et innovantes en lien avec les jeux télévisés	L'enfant sera capable de s'immerger dans le monde des jeux télévisés
	L'enfant sera capable de participer à une activité d'expression corporelle
Favoriser la découverte	L'enfant sera capable de s'ouvrir à de nouveaux jeux
	L'enfant sera capable de développer un monde imaginaire à travers les jeux
Rendre l'enfant acteur du projet	L'enfant sera capable de s'intéresser au projet
	L'enfant sera capable d'être force de proposition et acteur du projet

Objectifs de mars à avril : Les Sherlock en Herbe

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Rendre l'enfant acteur du projet	L'enfant sera capable de jouer un rôle dans le projet
	L'enfant sera capable de s'intéresser au projet
Développer l'autonomie de l'enfant	L'enfant sera capable de prendre des initiatives
	L'enfant sera capable de s'investir dans les différents rôles qu'il aura durant les activités
Favoriser la découverte du monde de l'espionnage	L'enfant sera capable de s'adapter aux situations de jeux liés à l'espionnage
	L'enfant sera capable d'analyser de multiples données pour résoudre des situations fantasques

Objectifs de mai à juillet: L'été dans tous ses états

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels
Rendre l'enfant acteur du projet	L'enfant sera capable de s'intéresser au projet
	L'enfant sera capable d'être force de proposition et acteur du projet
Favoriser la découverte d'activités créatives et ludique autour de l'été	L'enfant sera capable de développer son imaginaire au travers des activités proposées
	L'enfant sera capable de s'amuser et de laisser libre court à son esprit créatif
Développer l'autonomie de l'enfant	L'enfant sera capable de prendre des initiatives
	L'enfant sera capable de de s'investir dans les différents rôles qu'il aura durant les activités

Les vacances

Les objectifs pour ces périodes varient en fonction des thématiques qui sont choisies par les équipes d'animation de chaque vacances mais certains restent objectifs les mêmes:

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
Développer la coopération et l'entraide, l'autonomie, l'expression, la découverte	<p>Le jeune sera capable d'exprimer ses idées/ses envies</p> <p>Le jeune sera capable de se mettre en avant afin d'aider ses camarades lors des activités</p> <p>Le jeune sera capable de découvrir des activités qu'il ne connaît pas</p> <p>Le jeune sera capable de s'auto-gérer</p>
Investir et impliquer les jeunes dans le fonctionnement de la structure pour lui permettre d'être acteur de ses vacances	<p>Le jeune sera capable de prendre des initiatives</p> <p>Le jeune sera capable de proposer au moins une idée de sortie et/ou d'activités</p> <p>Le jeune sera capable de gérer son budget personnel pour réaliser les activités</p> <p>Le jeune sera capable de participer à la réalisation de projets communs</p>
Développer un accueil adapté et de qualité	<p>L'animateur sera capable de motiver les jeunes</p> <p>L'animateur sera capable de prendre en compte les caractéristiques de chaque jeune ainsi que leur état physique</p> <p>L'animateur sera capable de proposer des activités adaptées aux besoins des jeunes</p>
Créer un lieu de rencontre et de partage convivial	<p>L'animateur sera capable de faire échanger ensemble des jeunes qui ne se connaissent pas</p> <p>L'animateur sera capable d'intégrer la totalité des jeunes au groupe</p> <p>L'animateur sera capable de mettre en place des activités favorisant la convivialité</p>
Développer l'esprit féerique de l'enfant	<p>L'enfant sera capable de fabriquer au moins un objet en rapport avec les fêtes de fin d'année</p> <p>L'enfant sera capable d'offrir au moins un cadeau à un camarade</p>

4. Les Séjours

Les objectifs pour les séjours varient en fonction des lieux et des thématiques qui sont choisies par l'équipe d'animation mais certains restent objectifs les mêmes:

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
<p>Développer la coopération, l'entraide, l'autonomie, l'expression, la découverte</p>	<p>Le jeune sera capable d'exprimer ses idées/ses envies</p> <p>Le jeune sera capable de se mettre en avant afin d'aider ses camarades lors des activités, des tâches à effectuer lors d'un séjour</p> <p>Le jeune sera capable de découvrir des activités qu'il ne connaît pas</p> <p>Le jeune sera capable de s'auto-gérer</p>
<p>Investir et impliquer les jeunes dans le fonctionnement du séjour pour lui permettre d'être acteur de ses vacances</p>	<p>Le jeune sera capable de prendre des initiatives</p> <p>Le jeune sera capable de proposer au moins une idée de sortie et/ou d'activités</p> <p>Le jeune sera capable de gérer son budget personnel</p> <p>Le jeune sera capable de participer à la réalisation de projets communs</p>
<p>Sensibiliser les enfants sur leurs rôles citoyens</p>	<p>Le jeune sera capable de prendre conscience du respect de l'environnement</p> <p>Le jeune sera capable de modifier et d'adapter son comportement envers les autres</p>
<p>Permettre à l'enfant de s'évader de son monde quotidien</p>	<p>L'enfant sera capable de s'ouvrir à l'environnement du séjour (faune, flore, habitants, etc...)</p> <p>L'enfant sera capable d'échanger avec d'autres jeunes</p>
<p>Favoriser la découverte de nouvelles activités</p>	<p>L'enfant sera capable de participer à des activités inconnus</p> <p>L'enfant sera capable de s'ouvrir à de nouvelles règles, de nouveaux fonctionnement</p>

4.1. Journée type Mercredis

La journée décrite ci-dessous est une journée type au sein de la structure en présence des enfants, elle diffère lors des sorties. Les heures indiquées dans le tableau ci-dessous servent de repères mais peuvent varier.

Les activités sont choisies et réalisées en fonction d'une courbe d'intensité qui favorise le bien-être de l'enfant, avec des activités dynamiques suivies d'activités plus calmes.

ACCUEIL DES ENFANTS	7h30 - 9h00	Les membres de la direction assurent l'accueil des parents et guident l'enfant vers son groupe pour qu'il y fasse des activités avec les animateurs. C'est un moment où les familles transmettent des informations sur leurs enfants (santé, sommeil, soucis, etc.) et inversement où l'équipe pédagogique indique aux familles le déroulé de la journée des enfants et/ou toute autre information utile. C'est aussi un moment où l'équipe de direction peut répondre aux diverses questions des familles. De plus, lorsqu'un enfant est absent ou qu'il est prévu qu'il le soit, les familles peuvent en informer l'équipe pédagogique.
ACTIVITÉS	9h15 - 11h45	Les animateurs proposent des activités sportives, manuelles, musicales, d'expression et bien d'autres aux enfants. Ces activités permettent aux enfants de s'épanouir et d'évoluer tout en s'amusant. Pour cela l'équipe d'animation se fixe des objectifs pour chaque activité proposée. Certains jours, il est également possible que l'ensemble ou une partie de la structure aille en sortie dans des parcs ou auprès de divers prestataires. Pendant ces temps il est également possible pour les enfants d'aller aux sanitaires lorsqu'ils en ressentent le besoin. Les animateurs veillent à prendre en compte les besoins de chaque enfant et respecter la courbe d'intensité.
TEMPS CALME	11h45 - 12h00	Des activités calmes sont proposées (lecture, puzzle, dessins, etc.) afin de permettre aux enfants d'appréhender le moment du repas dans un état de détente et de bien être.
REPAS	12h00 - 13h00	Les enfants et les animateurs mangent à la cantine. Les animateurs se doivent d'être à l'écoute de l'enfant et l'amener à être autonome. Pour cela, les repas s'effectuent en self service, où les enfants peuvent compléter leur plateau avec au moins 3 éléments mis à leur disposition dont le plat chaud. Les enfants mangent à des tables séparées de celles des animateurs mais ces derniers veillent tout de même au bon déroulement du repas et sont présents si besoin pour les aider les enfants. Les animateurs se doivent de montrer l'exemple en goûtant à tous les plats proposés et en incitant les enfants à en faire autant. De plus, les enfants sont séparés d'au moins 1 mètre pour respecter la distanciation.
TEMPS CALME	13h00 -	Des activités calmes sont proposées (lecture, puzzle, dessins,

	14h00	etc.)
ACTIVITÉS	14h00 - 16h00	- Les animateurs proposent des activités sportives, manuelles, musicales, d'expression et bien d'autres aux enfants. Ces activités permettent aux enfants de s'épanouir et d'évoluer tout en s'amusant. Pour cela l'équipe d'animation se fixe des objectifs pour chaque activité proposée. Certains jours, il est également possible que l'ensemble ou une partie de la structure aille en sortie dans des parcs ou auprès de divers prestataires. Pendant ces temps il est également possible pour les enfants d'aller aux sanitaires lorsqu'ils en ressentent le besoin. Les animateurs veillent à prendre en compte les besoins de chaque enfant et respecter la courbe d'intensité.
GOÛTER	16h00 - 16h30	- Les enfants prennent leur goûter avec les animateurs qui peuvent en profiter pour recueillir les avis et sentiments des enfants sur la journée.
ACCUEIL DES ENFANTS	16h30 - 18h	- Les membres de la direction assurent l'accueil des parents, leur font un retour de la journée de leur enfant. En parallèle ils vont chercher les enfants dans la salle d'activité et les accompagnent jusqu'à leur famille. C'est aussi un moment où l'équipe de direction peut répondre aux diverses questions des familles.

En fin de journée, quand les enfants sont partis, il peut y avoir des réunions de régulation ou de préparation si nécessaire pour l'équipe pédagogique.

Des temps de pauses sont également prévus pour les animateurs lors des temps calmes (30 min).

4.2. Sorties

Au cours de l'année, plusieurs activités et sorties en fonction de la thématique choisie seront proposées par l'équipe pédagogique pour les enfants à travers un projet pédagogique mis à disposition des familles et des différents acteurs institutionnels.

Les sorties proposées peuvent être culturelles (musée, parc) mais aussi de consommation (parc d'attraction, parc sportif, cinéma).

5. Les transports

Pour effectuer les différentes sorties nous avons à notre disposition plusieurs moyens de transports tel que :

- les minibus : un membre de l'équipe pédagogique doit passer une visite médicale afin d'obtenir un permis spéciale donnant le droit de conduire les minibus en transportant des enfants
- les bus de la Mairie : ils sont alloués pour une journée ou une demi-journée à la structure afin de pouvoir se rendre sur le lieu de l'activité
- les bus Réseau Mistral : ils sont empruntés pour se rendre sur un lieu d'activité proche de la structure. Lors de la montée dans ce BUS il doit être fournis au chauffeur un bon de transport indiquant l'heure, le nombre d'enfants et d'adultes et le nom du responsable de la structure.

6. Restauration

Les enfants prennent leur repas du midi dans l'enceinte du réfectoire de l'école élémentaire. Les agents qui gèrent le service de restauration veillent au bon respect des normes HACCP.

Il est possible que certains jours, notamment les mercredis ou les vacances scolaires, que les animateurs proposent des activités culinaires. Pour cela l'accueil de loisirs dispose d'un budget « alimentaire » qui permet à l'équipe pédagogique de faire des courses si nécessaire. Par la suite les enfants, accompagnés des animateurs, peuvent faire l'activité culinaire tout en respectant les règles d'hygiène et en gardant un échantillon témoin (de 50 à 100g) qui sera conservé au frais pendant une durée de minimum 5 jours. Cet échantillon permet d'avoir une traçabilité du produit en supplément des emballages qui sont également mis de côté.

7. Santé

Avant le début de séjour, un point sanitaire où est indiqué les différentes allergies, maladies et autres problèmes de santé est édité et distribué aux animateurs afin qu'ils en prennent connaissance.

Pour que nous puissions avoir accès à ces informations, les familles remplissent lors de l'inscription de leur enfant, un document appelé « fiche sanitaire » où ils y indique les vaccinations et les pathologies particulières dont leur enfant peut faire preuve.

Pour les pathologies particulières, un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place entre la famille et un médecin. Si un PAI est mis en place, les familles doivent le fournir au début du séjour à l'équipe de direction. Par exemple si un enfant est asthmatique, dans ce PAI est indiqué quand et combien de doses de Ventoline nous devons administrer à l'enfant.

De plus, dans le bureau de la direction et dans un meuble fermant à clés, se trouve la trousse de secours. Si les enfants partent en sortie hors de la structure, les animateurs prennent la trousse de secours avec eux afin de pouvoir donner les premiers soins en cas de petites blessures (coupures, écorchures, échardes, coups, etc..). Dans la trousse de secours se trouve également les PAI s'il y en a.

A chaque fois qu'un membre de l'équipe pédagogique réalise un soin, il doit l'inscrire sur le registre des soins afin d'avoir une traçabilité. Ce registre est en deux exemplaires, un se trouvant dans la trousse de secours, et un autre restant dans l'armoire d'infirmerie. Le fait d'avoir deux registres permet que lorsqu'un groupe est en sortie et un autre est sur le centre, les deux groupes peuvent inscrire les soins réalisés le cas échéant.

Dans tous les cas, tous les soins doivent y être inscrits et validés par l'équipe de direction.

8. Enfants porteurs d'un handicap

Un enfant handicapé dans un centre ou un séjour c'est l'intégration d'une personne atteinte d'un handicap (ou trouble de la santé) dans une structure ordinaire. Alors sur le fait que nous ne sommes pas spécialisés, cela tombe très bien, car de ce fait nous sommes des personnes ordinaires qui allons accueillir des personnes extraordinaires.

C'est pour cela que nous accueillons des enfants atteints de différents handicaps tout au long du séjour au même titre que les autres enfants. Chaque enfant est intégré au mieux (selon ses capacités) au sein du groupe de son âge avec un animateur spécialement détaché afin de l'accompagner dans les meilleures conditions. Certains reviennent à chaque période de vacances et évoluent avec le groupe.

Pour favoriser l'intégration de l'enfant porteur d'un handicap, qu'il soit visible ou non, avant chaque séjour, la Caisse des Écoles et l'équipe de direction de la structure qui va accueillir l'enfant organisent une rencontre avec la famille. Lors de cette rencontre, plusieurs échanges ont lieu afin de répondre au mieux aux besoins de l'enfant. Ensuite, il est décidé si l'enfant nécessite la présence d'un AAI ou non et quels seront les actions mis en place afin de favoriser l'intégration et le bien être de l'enfant. Tout au long de l'année et/ou du séjour, des bilans sont également réalisés afin de pouvoir constater l'évolution de l'enfant et adapter les activités mises en place.

9. Relations humaines

9.1. Equipe pédagogique

Au vu des quotas d'encadrement, de la capacité maximum d'accueil de la structure et des congés, l'équipe pédagogique est modifiable tout au long de l'année. De plus, des animateurs sont détachés de toute structure afin d'être « volant » et de palier aux diverses absences de leurs collègues dans tous les accueils de loisirs de la Seyne-sur-Mer.

Les mercredis

NOM / PRÉNOM	FONCTION	DIPLÔMES
MATTEUCCI Laurent	Directeur	Beatep
BALLERINI Mélody	Directrice adjointe	BPJEPS LTP
ALBERTINI THOMAS	Animateur	BAFA
MARTINEZ Yael	Animatrice	BAFA + SB
DIMECK Amandine	Animateur	Sans Diplôme

Les vacances

Lors des vacances scolaires, l'équipe de direction reste inchangée sauf s'il l'un des membres prend ses congés.

Concernant les animateurs, trois choix sont possibles :

- ils travaillent la totalité des vacances
- ils travaillent la moitié des vacances
- ils ne travaillent pas

En fonction de leur choix, des animateurs supplémentaires sont recrutés. Pour cela l'équipe de direction réalise des entretiens d'embauche.

Les séjours avec hébergement

Lors des séjours, l'équipe de direction reste inchangée sauf s'il l'un des membres prend ses congés.

Les animateurs présents sur les vacances sont les mêmes qui constitueront l'équipe pédagogique des séjours.

9.2. Rôle et fonction du directeur

Le directeur d'un ACM est garant de la sécurité physique et morale des enfants et des animateurs. Il se doit de respecter et faire respecter la réglementation en vigueur.

Il a la charge de rédiger le projet pédagogique avec l'équipe d'animation.

Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique et a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.

Il manage les adjoints pédagogiques et les animateurs.

Il gère les relations avec les différents partenaires et prestataires (municipalité, prestataires de services, ..), ainsi que la gestion quotidienne de son ACM (administrative, financière et matérielle).

Il a également un rôle de formation des animateurs, de suivi et de validation des stagiaires. Il associe les parents à la vie du centre et détermine les points négociables ou non relatifs au bon fonctionnement de la structure.

Il organise l'accueil et le départ des enfants avec les adjoints pédagogiques. Il est à l'écoute de son équipe tout en faisant passer son énergie pour stimuler, encourager et conseiller les animateurs. Il est le moteur de l'équipe et fait aussi partie de l'équipe d'animation.

Il peut également cumuler la fonction de directeur et d'assistant sanitaire, dans ce cas il doit être titulaire du PSC1 ou équivalent.

L'accueil de loisirs est à l'image de celui qui le dirige.

9.3. Rôle et fonction de l'adjoint pédagogique

L'adjoint pédagogique travaille en partenariat avec le directeur. Il le seconde (ou le remplace) dans son action en coordonnant l'équipe d'animation et en veillant au respect du projet pédagogique.

Il se doit de respecter et faire respecter la réglementation en vigueur.

Il participe activement à la préparation technique et matérielle des activités proposées par l'équipe d'animation.

Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs telles que :

- la socialisation, qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre à la structure
- la transmission des connaissances, qui consiste à faire acquérir des savoirs faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique
- l'évaluation, qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique

Il est aussi l'intermédiaire entre les animateurs et le directeur, en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.

Il organise avec le directeur :

- l'accueil et le départ des enfants
- le suivi, la formation et l'évaluation des animateurs notamment des stagiaires

9.4. Rôle et fonction de l'assistant sanitaire

L'assistant sanitaire exerce une fonction capitale dans un ACM. Tout d'abord, il assure le suivi sanitaire des enfants. Il connaît donc leurs particularités (traitements médicaux, allergies, régimes alimentaires spécifiques, ..) et en informe l'équipe d'animation. Il prodigue les soins, administre les traitements médicaux et agit face aux urgences.

Il peut également parfois cumuler les fonctions de directeur ou d'adjoint pédagogique et d'assistant sanitaire. Dans ce cas il doit être titulaire du PSC1 ou équivalent.

9.5. Rôle et fonction de l'animateur

Les animateurs sont en contact direct avec les enfants et sont garant de leur sécurité physique et affective.

Pour cela ils doivent :

- respecter et donc connaître le cadre réglementaire des ACM
- construire une relation de qualité avec les mineurs qui leur sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective
- respecter les enfants en tant qu'individu à part entière
- être à l'écoute des enfants et répondre à leurs demandes
- solliciter sans forcer
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs (parents, intervenants, personnels de service,..)

Ils doivent donc manifester une réelle capacité à :

- travailler en équipe
- participer aux réunions de préparation
- savoir se remettre en question et avoir un positionnement sur leurs actions
- travailler en collaboration avec les adjoints pédagogiques
- respecter le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires, partenaires, ..)
- encadrer et animer la vie quotidienne
- faire respecter les règles de vie
- être capable de proposer et d'encadrer des activités adaptées à l'âge et aux besoins des mineurs (activités manuelles, sportives, ..)

Enfin, les animateurs doivent savoir :

- s'adapter quand une activité ne fonctionne pas
- gérer complètement leurs activités de la préparation jusqu'au rangement
- faire part aux adjoints des problèmes survenus au cours de la journée, mêmes minimes
- discuter avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant
- savoir répondre à des demandes d'organisation ou savoir orienter vers les personnes concernées
- être présent aux moments de l'accueil et du départ

Concernant les animateurs stagiaires, il leur est demandé les mêmes prérequis que les animateurs confirmés, mais une période d'observation leur a été laissée afin qu'ils puissent prendre leurs marques, prendre confiance en eux et trouver leur place au sein de l'équipe et des enfants.

De plus, les critères d'attente de l'équipe de direction ont été amoindris au vu du peu d'expérience des animateurs stagiaires. Cependant, que ce soit l'équipe de direction ou les animateurs confirmés, ils sont là pour épauler et former ces animateurs professionnels en devenir.

9.6. Intervenants extérieurs

Les intervenants extérieurs peuvent être les prestataires que nous rencontrons lors des sorties, mais aussi ceux qui viennent sur la structure pour proposer des activités variées aux enfants.

En amont, avant toute réservation, une première rencontre est faite afin de savoir si l'intervenant peut ou non répondre aux attentes de l'équipe de direction en termes de qualité de prestation, d'apports pédagogiques et de sécurité.

9.7. Règles de vie

Le respect mutuel entre les adultes et les enfants est indispensable.

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour travailler en équipe et dans la bonne humeur. Les animateurs doivent être très vigilants sur la sécurité. Ils doivent connaître en permanence leurs nombres d'enfants et faire attention au matériel dangereux (cutters, ciseaux...).

Lors des sorties, ils doivent avoir l'œil partout et prévoir un sac à dos indispensable pour le transport de la trousse de secours, les fiches sanitaires ainsi que de l'eau, casquettes et crème solaire si besoin.

Tout incident même mineur entraînant des soins sur un enfant doit être signalé à la direction. Les soins appliqués devront être notés dans le cahier d'infirmerie.

Les animateurs participeront au rangement des salles et du matériel au même titre que les enfants.

L'ensemble des animateurs assistera aux réunions de préparations avant chaque période.

10. Réglementation

L'accueil de loisirs de Pagnol, comme tous les ACM, obéit à des lois appartenant au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Ces lois sont regroupées au chapitre VII des parties législative et réglementaire « Mineurs accueillis hors du domicile parental » (articles L227-1 à L227-12 et R227-1 à R227-30), et notamment celles concernant les diplômes requis pour exercer les fonctions d'animateur et de directeur (articles R227-12 à R227-14), ainsi que les taux d'encadrement (articles R227-15 et R227-16) qui sont les suivant :

- pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants
- pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Ces taux varient lors des baignades :

- pour les moins de 6 ans : 1 animateur pour 5 enfants
- pour les plus de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Certaines lois figurent également dans le Code de la Santé Publique à la partie « Établissement d'accueil des enfants de moins de 6 ans » (articles L2324-1 à L2324-4, L2326-4, R2324-10 à R2324-15) et dans le Code de l'Éducation « Activités périscolaires » (article L551-1).

Concernant la sécurité, les lois concernant les Établissements Recevant du Public (ERP), figurent dans le Code de la Construction et de l'Habitation, Livre I, titre II, Chapitre III « Protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public » (articles L123-1 à L123-4 et R123-1 à R123-56).

11. Évaluations

La grille d'évaluation ci-dessous met en avant les critères d'évaluations essentiels du projet annuel. Pour chaque temps d'animation (mercredis, vacances et séjours), la grille évoluera et fera apparaître des critères d'évaluations correspondants aux différents projets et activités.

GRILLE ÉVALUATION PROJET ANNUEL

Compétences Visées	Critères d'évaluations	ACQUIS (A) /NON ACQUIS (NA)	Indicateurs quantitatifs Prévus et Réalisés
Favoriser la socialisation	Intégration et coopération au sein du groupe		48/
	Échange avec les autres enfants du groupe et l'équipe d'animation		48
Rendre l'enfant acteur du projet	Intérêt de l'enfant pour le projet projet		48/
Développer l'autonomie de l'enfant	Choisir soi même son activité, son rôle dans le projet, dans l'activité, etc...		48/
	Prise d'initiatives de l'enfant		48/
Permettre le développement moteur, artistique et créatif	Esprit créatif, force de proposition, etc...		48/
	Coordonner ses mouvements		48/
	S'approprier l'utilité du matériel mis à disposition		48/
Développer son langage corporel et verbal	Formuler un avis clair devant le groupe et les animateurs		48/
	Participer à une activité d'expression corporelle		48/
Favoriser la découverte de nouvelles activités	Intérêt de l'enfant pour une activité qu'il découvre		48/
	Participer aux différents types d'activités proposées (artistiques, sportives, culturelles, etc...)		48/